

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00077**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

Politique	Aménager une ville durable	Dossier n°	CM-002266
Commission	<b>Aménagement - Urbanisme - Commerce</b>		
Direction en charge	Foncier		
Objet	Quartier du Soleil - 10 place Garibaldi - Création d'une servitude de passage et de réseaux au profit de M. Omari dans le cadre d'un projet de construction d'une maison d'habitation - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le développement durable, un des trois piliers de la politique municipale, doit permettre à la Ville d'être toujours plus attractive, tout en veillant à la protection de l'environnement afin de contribuer à la préservation de notre planète sans obérer le développement économique et social nécessaire aux générations futures. La Ville de Saint-Étienne, qui connaît une progression remarquable de son nombre d'habitants, va continuer à développer une politique d'habitat diversifié afin que chacun

puisse trouver un logement adapté à sa situation, en limitant son impact environnemental par des actions moins énergivores conformément à son ambition affichée d'être une ville inclusive.

M. Youssef Omari a le projet d'acquérir la parcelle DM222, 10 place Garibaldi à Saint-Étienne, pour édifier une maison d'habitation. Il a obtenu un permis de construire sur cette parcelle enclavée et non raccordée aux réseaux sous réserve de l'obtention des servitudes de passage et de réseaux nécessaires sur la parcelle voisine cadastrée DM62 et propriété de la Ville de Saint-Étienne.

### ■ Motivation et opportunité

La parcelle communale DM62 est affectée aux jardins ouvriers du Soleil. L'emprise concernée par la servitude de passage constitue la voie de desserte de ces jardins. Ainsi, la présence des servitudes sur cette emprise serait compatible avec son usage. Les servitudes pourraient ainsi être établies conformément aux articles L2122-4 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, ce qui permettrait à M. Omari d'aboutir dans son projet.

### ■ Contenu

Il est proposé d'accorder une servitude de passage et une servitude de réseaux sur la propriété communale au profit de la propriété de M. Omari.

Cette servitude sera consentie moyennant une indemnité de 1 280 € conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 13 février 2024. Cette servitude fera l'objet d'un acte notarié dont les frais seront supportés par M. Omari conformément au projet de convention ci-joint.

### ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

### ■ Point financier

#### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				1 280 €
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>1 280.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

### ■ Proposition

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisation en tréfonds sur la propriété ville dans les conditions de la convention jointe aux présentes,
- autoriser M. le Maire, ou tout adjoint délégué ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de M<sup>e</sup> Chazottes-Leconte, notaire à Saint-Priest-en-Jarez,

– imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses							
Recettes					2024	77	775

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE